

7 bis, allée de l'île Gloriette
44093 Nantes Cedex 1

T. 02 40 08 70 20
F. 02 40 08 70 25
bp-pole-finances@chu-nantes.fr

DIRECTRICE DU PÔLE
Caroline Rauscent

**DECISION PPERF N° 10 035/2022
FIXANT LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION
AUX CONCOURS D'ENTREE ORGANISES PAR LE DEPARTEMENT
DES INSTITUTS DE FORMATION
A COMPTER DU 1^{er} janvier 2022**

AFFAIRES FINANCIÈRES
Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

RECETTES
Nathalie Dolley
DIRECTRICE

CONTRÔLE DE GESTION
Caroline Rauscent
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Anne Passelande
RESPONSABLE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, le montant des droits d'inscription aux concours d'entrée organisés par le Département des Instituts de Formation est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

- Institut de formation d'aides-soignants et institut de formation d'auxiliaires de puériculture (parcours complet ou non complet).....35 €
- Institut de formation d'ambulanciers.....77 €
- Institut de formation d'ambulanciers, sélection PARCOURS NON COMPLET.....60 €
- Ecole d'infirmiers anesthésistes, d'infirmiers puériculteurs(trices), d'infirmiers de bloc opératoire 122 €
- Institut de formation en soins infirmiers122 €
- Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale.....122 €
- Institut de formation des cadres de santé.....201 €
- Institut de formation des accompagnants éducatifs et sociaux.....35 €

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **29 MARS 2022**

Nathalie Dolley
Directrice des Recettes
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières